



BOURSES DE VOYAGE DE LA SFC

pour le congrès EBRS, 30 juillet-3 août 2017

La Société Francophone de Chronobiologie (SFC) attribue des bourses de voyage à des jeunes chercheurs ou chercheuses (doctorants ou post-doctorants) pour venir présenter en personne leurs travaux au congrès bisannuel de la SFC, qui se tient en alternance avec celui de l'*European Biological Rhythms Society (EBRS)*.

Cette année, le congrès de la SFC n'ayant pas lieu, les bourses de voyage seront attribuées pour le XV^{ième} congrès de l'EBRS, à Amsterdam du 30 juillet au 03 août 2017.

Cet appel s'adresse aux jeunes francophones, mais également aux jeunes anglophones travaillant dans un laboratoire francophone.

Les candidat·e·s à une bourse de voyage doivent soumettre un dossier détaillé ci-dessous à la SFC. Les lauréat·e·s s'engagent à devenir membres de la SFC s'ils ne le sont pas déjà (adhésion de 10 euros pour les doctorants, de 30 euros pour les post-doctorants) et à remercier la SFC dans leur présentation orale ou affichée à l'EBRS.

Une même personne ne peut obtenir une bourse de voyage de la part de la SFC qu'une seule fois en tant que doctorant et une seule fois en tant que post-doctorant.

Les bourses de voyage sont d'un montant de 300 €. La sélection des candidat·e·s sera réalisée par une commission d'évaluation sur la base de travaux scientifiques de haut niveau dans le domaine des rythmes biologiques.

Le dossier de candidature, en français ou en anglais, sera constitué d'un fichier PDF unique comprenant :

- un curriculum vitae,
- une page présentant les travaux principaux, et incluant les motivations (but de la participation au congrès, projets d'avenir...),
- le résumé, en tant que 1^{er} auteur, de la présentation soumise à l'EBRS,
- une liste des publications scientifiques.

Le dossier de candidature sera adressé au plus tard le **24 mars 2017** par courriel aux secrétaires de la SFC : Patrick Vuillez et Hugues Dardente
vuillez@unistra.fr et hugues.dardente@inra.fr

Le résultat de la sélection des candidatures sera communiqué au plus tard le 15 avril.

La bourse de voyage ne sera effectivement attribuée qu'aux lauréat·e·s dont le résumé sera accepté par le comité scientifique de l'EBRS, et après l'envoi par les lauréat·e·s d'une attestation de participation effective au congrès.

NB. La date limite d'inscription et de soumission d'un résumé scientifique à l'EBRS est le 01 mai.

Cf <https://www.ebrs-online.org/>
<http://www.nin-meeting.nl/>